

## Restriction du stationnement et de la circulation rue de la Gare



Afin de permettre le bon déroulement des travaux entrepris par l'entreprise Suez Eau France sur les réseaux d'assainissement et pluviaux rue de la Gare (du n°1 au n°16), il a été arrêté, du lundi 20 septembre au mardi 2 novembre inclus :

- La réduction à une seule voie de circulation,
- L'interdiction de stationnement des deux côtés de la rue,
- L'interdiction de doubler,
- La limitation de la vitesse à 30 km à l'heure.